

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

SÉANCE DU : 19 février 2015

- Délégués élus : 44 • En exercice : 44.....
- Présents : 35

M. André WOJCIECHOWSKI, Président,
M. Ludovic RIST, Secrétaire de séance,
MM. WEBER, Gabriel MULLER, ADIER, SCHÄFER, WALKOWIAK, LAURENT, BALLEVRE, Vice-Présidents,
M. DERU, Mmes CRUMBACH, BOUR, M. KOEHLER, Mmes BOYON, ORDENER, ROUFF, MM. DREISTADT, LANG, Mmes DOME, SANTIN,
M. MICK, Mme AUDIS, M. TLEMSANI, Mme PISTER, M. KIEFFER, Mme STELMASZYK, M. STEINER, Mmes SALAMONOWSKI, JOHO, M. THIERY,
Mmes TIRONI-JOUBERT, PIGEOT, SALAS, M. Frédéric MULLER, Mme Patricia WINTER, Membres Délégués.

- Absents ayant donné procuration à des membres présents : 8

M. Jean-Pierre BIES (Carling) à M. Gaston ADIER (Carling) ;
Mme Corinne ROLSHAUSEN (Diesen) à M. Gabriel WALKOWIAK (Diesen) ;
Mme Joséphine LEROY (Folschviller) à M. Gabriel MULLER (Folschviller) ;
M. Claude STAUB (Folschviller) à M. le Président de la CCPN ;
M. Bernard TRINKWELL (Macheren) à M. Michel KIEFFER (Saint-Avold) ;
M. Eddie MULLER (Porcellette) à Mme Farnande SANTIN (Porcellette) ;
M. Frédéric SLIWINSKI (Saint-Avold) à M. Yahia TLEMSANI (Saint-Avold) ;
M. Dominique STEICHEN (Valmont) à M. Frédéric MULLER (Valmont).

- Absent excusé n'ayant pas donné pouvoir : 1

M. Roland THIEL (L'Hôpital).

Point n°1 – Approbation du Procès-Verbal de la séance du 15 décembre 2014.

Rapporteur : M. le Président de la CCPN.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu l'article 34 (chapitre VI) du Règlement Intérieur du Conseil Communautaire adopté lors de la séance du 26 juin 2014, point n°1.

Sur proposition du Président, le Conseil Communautaire est invité à approuver le procès-verbal de la séance du 15 décembre 2014.

La présente délibération pourra faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif de Strasbourg dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'Etat.

Décision du Conseil Communautaire :

Aucune observation n'étant soulevée, la délibération est adoptée à l'unanimité.

Pour extrait conforme
Saint-Avold, le 27 février 2015
Le Président,

A. WOJCIECHOWSKI





Tiers de télétransmission multiprotocole

■ Plate-forme S2LOW - ALTERNANCE Soft

BORDEREAU D'ACQUITTEMENT DE TRANSACTION

Collectivité : CC du Pays Naborien

Utilisateur : BINTZ

Paramètre de la transaction :

Type de transaction:	Transmission d'actes
Nature de l'acte:	Deliberations
Numéro de l'acte:	CC_20150219_01
Date de la décision:	2015-02-19 00:00:00+01
Objet:	1. Approbation du Procès-Verbal de la séance du 15 décembre 2014
Classification matières/sous-matières:	5.7
Identifiant unique:	057-245701388-20150219-CC_20150219_01-DE
URL d'archivage:	Non définie
Notification:	Non notifiée

Fichier contenus dans l'archive :

Fichier	Type de fichier	Taille du fichier
<i>nom de métier.</i>		
057-245701388-20150219-CC_20150219_01-DE-1-1_0.xml	text/xml	841
<i>nom de original:</i>		
1. Approbation du Procès-Verbal de la séance du 15 décembre 2014.pdf	application/pdf	427616
<i>nom de métier.</i>		
057-245701388-20150219-CC_20150219_01-DE-1-1_1.pdf	application/pdf	427616

Cycle de vie de la transaction :

Etat	Date	Message
Posté	2 mars 2015 à 08h56min01s	Dépôt initial
En attente de transmission	2 mars 2015 à 08h56min01s	Accepte par le TdT : validation OK
Transmis	2 mars 2015 à 08h56min11s	Transmis au MIOCT
Acquittement reçu	2 mars 2015 à 09h01min11s	Recu par le MIOCT le 2015-03-02

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

SÉANCE DU : 19 février 2015

- Délégués élus : 44 • En exercice : 44.....
- Présents : 35

M. André WOJCIECHOWSKI, Président,
M. Ludovic RIST, Secrétaire de séance,
MM. WEBER, Gabriel MULLER, ADIER, SCHÄFER, WALKOWIAK, LAURENT, BALLEVRE, Vice-Présidents,
M. DERU, Mmes CRUMBACH, BOUR, M. KOEHLER, Mmes BOYON, ORDENER, ROUFF, MM. DREISTADT, LANG, Mmes DOME, SANTIN,
M. MICK, Mme AUDIS, M. TLEMSANI, Mme PISTER, M. KIEFFER, Mme STELMASZYK, M. STEINER, Mmes SALAMONOWSKI, JOHO, M. THIERRY,
Mmes TIRONI-JOUBERT, PIGEOT, SALAS, M. Frédéric MULLER, Mme Patricia WINTER Membres Délégués.

- Absents ayant donné procuration à des membres présents : 8

M. Jean-Pierre BIES (Carling) à M. Gaston ADIER (Carling) ;
Mme Corinne ROLSHAUSEN (Diesen) à M. Gabriel WALKOWIAK (Diesen) ;
Mme Joséphine LEROY (Folschviller) à M. Gabriel MULLER (Folschviller) ;
M. Claude STAUB (Folschviller) à M. le Président de la CCPN ;
M. Bernard TRINKWELL (Macheren) à M. Michel KIEFFER (Saint-Avold) ;
M. Eddie MULLER (Porcellette) à Mme Fernande SANTIN (Porcellette) ;
M. Frédéric SLIWINSKI (Saint-Avold) à M. Yahia TLEMSANI (Saint-Avold) ;
M. Dominique STEICHEN (Valmont) à M. Frédéric MULLER (Valmont).

- Absent excusé n'ayant pas donné pouvoir : 1

M. Roland THIEL (L'Hôpital).

Point n°2 – Débat d'Orientation Budgétaire.

Rapporteur : M. le Président de la CCPN.

Les dispositions du Code Général des Collectivités Territoriales imposent un débat sur les orientations générales du Budget Primitif 2015.

Ce débat préalable ne débouche ni sur un vote, ni sur une délibération qui comporte le moindre effet décisionnel, avant de se prononcer sur le Budget Primitif 2015 qui sera soumis au vote de l'assemblée lors d'une prochaine séance.

M. le Président de la Communauté de Communes du Pays Naborien propose d'engager le débat à travers nos différentes compétences statutaires et déterminées ci-après :

I/ COMPETENCES OBLIGATOIRES

A. SCHEMA DE COHERENCE TERRITORIALE ET RELATIONS TRANSFRONTALIERES :

En matière de Schéma de Cohérence Territoriale et notamment d'Urbanisme, la Communauté de Communes du Pays Naborien instruira les documents d'autorisation d'urbanisme qui ont été concédés par les communes qui le souhaitent en vue de favoriser notamment la proximité de gestion de ces documents avec les usagers étant précisé que les maires des communes conservent leur pouvoir d'approbation des permis de construire.

En ce qui concerne les relations transfrontalières, le GECT (Groupement Européen de Coopération Territoriale) « EURODISTRICT SAARMOSELLE » procèdera à l'étude de différents dossiers qui ont été sollicités par M. le Président de la CCPN, portant sur :

- L'aménagement de la Carrière Sainte-Fontaine située sur les bords de Saint-Avold et L'Hôpital ;
- La réalisation d'une crèche transfrontalière à L'Hôpital ;
- L'étude de faisabilité portant sur les pistes cyclables sur notre territoire ;
- L'amélioration des dessertes MS1 et MS2 avec la plateforme de la mobilité WIMOOV.

Enfin, la Communauté de Communes du Pays Naborien participera avec l'ensemble des EPCI formant le Syndicat du Val de Rosselle au projet MOSA (Maison Ouverte des Services pour l'Allemagne) qui sera destiné à accueillir et informer les habitants et entreprises du territoire transfrontalier et notamment les prestations familiales et sociales, les transports, la santé et l'offre de loisirs.

Les modalités techniques et financières du projet MOSA seront soumises à l'homologation de notre assemblée communautaire.

B. DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE, ENSEIGNEMENT SUPERIEUR ET DE RECHERCHE, COMMERCE LOCAL

1. Développement Economique

La Communauté de Communes du Pays Naborien possède depuis sa création, la vocation première d'entreprendre une politique active en faveur du maintien et de la création d'emplois.

A cet effet, notre intercommunalité continuera de soutenir toute entreprise ayant des projets de développement.

Il faut rappeler, qu'à ce jour, l'ensemble des entreprises installées sur nos différentes zones communautaires, représentent près de 1 800 emplois.

Il faut notamment relever l'engagement de TOTAL dans un projet d'avenir de la plate-forme de CARLING, qui s'inscrit dans le cadre du Pacte LORRAINE et de la Vallée des Matériaux, de l'Energie et des procédés.

Une enveloppe financière estimée à près de 180 M€ permettra de combler la suppression de 210 emplois et l'arrêt au second semestre 2015 du vapocraqueur par le développement de résines d'hydrocarbure, la consolidation de son activité de polystyrène, la création de nouveaux matériaux plastiques pour l'automobile.

Ceci permettra à la plate-forme de Carling de devenir un Centre Européen leader sur les hydrocarbures et polymères, qui devrait générer à terme 110 emplois nouveaux.

Dans cet ordre d'idée, la CCPN escompte également l'appui de l'Association des Industriels de la plate-forme de Carling pour apporter des projets nouveaux créateurs d'emplois.

En outre, le Conseil Communautaire aura à se prononcer sur la poursuite de l'étude menée par CDF Ingénierie portant sur la conversion du groupe 4 LFC de la Centrale Emile Huchet à la Biomasse en vue de permettre la poursuite d'activité de ce site avec le maintien d'emplois et la création de vapeur pouvant être une piste intéressante à explorer.

L'activité sur les différentes zones se présente en 2015, comme suit :

- Zone Europort à Saint-Avold

M. le Président de la Communauté de Communes du Pays Naborien doit entreprendre au cours de la présente année, l'aménagement d'une voirie sur le terrain industriel de près de 6ha, acquis auprès de la Société LAYHER et devant permettre la commercialisation de terrains industriels avec l'implantation d'entreprises, porteuses de nouveaux emplois.

- La Vente au Carreau à Saint-Avold

Après avoir acquis l'ensemble du site, d'une surface de 32ha environ, le Conseil Communautaire a procédé à l'implantation de la Société DODO pour y déployer un entrepôt de logistique et la création de 40 emplois nouveaux.

Les travaux d'aménagement de l'entrée du site seront poursuivis avec la SEBL mandataire d'une convention d'aménagement.

- Le Composite Park à Porcellette

Cette zone dédiée aux Nouvelles Technologies, à la Recherche et à l'Innovation, continue son développement à travers les réalisations d'un Hôtel d'entreprises et d'un Atelier Relais au profit de différentes sociétés qui ont manifesté un intérêt pour une installation sur le Composite Park.

Une extension de l'Atelier Relais est envisagée par la société M2P, fabrication de pièces automobiles, porteur d'une dizaine d'emplois.

Une somme de 140 000 € sera inscrite au Budget Primitif 2015 en vue de permettre à la société BT3 de Grenoble, spécialisée dans le domaine de la Chimie Verte pour les matériaux cellulosiques de venir établir son activité de production au Composite Park à Porcellette et pouvoir effectuer des travaux d'aménagement.

Par ailleurs, la société TOTAL a confirmé à M. le Président de la CCPN, le développement avec sa filiale SUN POWER de l'usine de panneaux solaires sur le site De Vernejoul.

- Zone du Grunhof à Porcellette

La réalisation des travaux d'aménagement VRD de cette zone d'une surface de près de 30ha doit permettre la commercialisation de terrains au profit de sociétés qui souhaitent s'y installer.

- Parc Industriel de Furst à Folschviller

L'embellissement de la zone de Furst se poursuivra par une seconde tranche des travaux d'aménagement VRD.

La société PINZLER LUX avec son siège social au Luxembourg a sollicité l'octroi d'une garantie d'emprunt auprès de la CCPN afin de pouvoir implanter un bâtiment industriel en vue de son activité logistique qui doit pouvoir à terme, permettre la création de 10 emplois nouveaux.

Parallèlement, des contacts sont engagés avec le propriétaire du chevalement en vue de sécuriser l'ouvrage.

- Zone Actival à Valmont

La Communauté de Communes entend céder des terrains sur cette zone n'ayant pas d'intérêt industriel au profit de la commune de Valmont qui souhaite réaliser des projets communaux.

- Plate-forme de Diesen-Porcelette

La Communauté de Communes est toujours dans l'attente de la réalisation d'un parc photovoltaïque qui doit être mené par la société DELTA SOLAR, sur une surface de près de 40 hectares, la date d'expiration.

Le cas échéant, un autre porteur de projet a montré un intérêt pour y développer une activité semblable.

- Centre d'Appels WEBHELP

La société WEBHELP, un des leaders nationaux en matière de Centre d'Appels, continuera à développer ses activités, qui a notamment permis la création de près de 100 emplois à ce jour.

2. Enseignement Supérieur et Recherche

Il sera poursuivi le soutien aux différentes actions menées par l'Intercommunalité en faveur de l'Enseignement Supérieur et les projets universitaires de Recherche ou de Technologie en concertation avec le Pôle de Plasturgie de l'Est et l'IUT Chimie de Saint-Avold.

3. Commerce local

La Communauté de Communes du Pays Naborien, membre fondateur de la Fédération des Commerçants et Artisans du Pays Naborien, continuera à soutenir les actions menées par ladite Fédération et notamment l'approbation définitive de la 2^{ème} tranche du FISAC, qui permettra de donner un nouvel élan au développement du commerce Naborien et cela dans une conjoncture économique difficile.

D'autre part, notre intercommunalité continuera à apporter son soutien à la Fédération des Commerçants pour la tenue du 2^{ème} salon de l'Agriculture après le brillant succès remporté du 1^{er} salon tenu à l'AGORA, fin septembre 2014.

II/ COMPETENCES OPTIONNELLES

Les différentes compétences optionnelles se présentent pour l'année 2015, comme suit :

A. ENVIRONNEMENT-GESTION DES DECHETS MENAGERS ET DECHETTERIES

L'exercice budgétaire 2014 a connu une sensible augmentation de la tarification et son bilan financier s'établit comme suit :

Produit de la REOM (facturation)	4 812 632 € (contre 4 443 337 € en 2013)
Coût du traitement et fonctionnement mandaté au SYDEME	2 295 333 € (contre 2 129 444, 43 € en 2013)

Pour l'année 2015, le Conseil Communautaire du Pays Naborien sera appelé à se déterminer sur :

- La tarification de la REOM étant précisé que la mise en place du Multiflux se répandra sur l'ensemble du territoire du Pays Naborien.

En ce qui concerne les déchetteries communautaires, les travaux de la nouvelle déchetterie de L'Hôpital débiteront dès l'accord de cession des terrains à émettre par la société TOTAL.

Par ailleurs, la Communauté de Communes du Pays Naborien sera appelée à délibérer sur la participation financière des mesures foncières du PPRT (Plan de Prévention des Risques Technologiques) de la plate-forme pétrochimique de Saint-Avold Nord.

Cette mise en œuvre consiste à soustraire des populations exposées à des risques importants d'accidents à cinétique rapide qui présentent un danger grave ou très grave pour la vie humaine.

L'arrêté préfectoral n°2015-DLP-BUPE-65 du 12 janvier 2015 fixe une contribution financière à hauteur de 29, 25% de la CET perçue par la collectivité, soit pour la CCPN, un montant de 1 696 500€.

Une visite des lieux sera effectuée pour constater les différents sites concernés en présence des différentes instances concernées (Etat, Dreal, Total, EPF) en vue d'apprécier l'opportunité de solliciter une révision du montant de cette contribution financière.

B. POLITIQUE DU LOGEMENT ET DU CADRE DE VIE

Le Conseil Communautaire du Pays Naborien continuera à développer les projets liés au Programme Local de l'Habitat et au Programme Habiter Mieux sur le territoire du Pays Naborien.

C. AIRE D'ACCUEIL DES GENS DU VOYAGE

Depuis septembre 2012, la société SAINT-NABOR SERVICES à Saint-Avold, est le gestionnaire de l'Aire d'Accueil, pour un coût annuel de 180 000 € sur une période de trois ans, qui permet à l'intercommunalité d'avoir à présent une gestion saine et harmonieuse avec les Gens du Voyage.

Une nouvelle consultation en matière de Délégation de Service Public sera lancée en l'année 2015 pour le renouvellement de la gestion du site à compter du mois de septembre 2015.

D. COMPLEXE NAUTIQUE DE SAINT-AVOLD

Devenu communautaire en 2012, le Complexe Nautique à Saint-Avold a subi en l'année 2014, les travaux d'aménagement de la toiture, qui présentait un réel danger pour les usagers.

En l'année 2015, il sera poursuivi :

- La continuité des travaux de maintenance de l'équipement, portant sur la rénovation le cas échéant des façades et l'aménagement des vestiaires ;
- La fête du Festival Naborien au mois d'août ;
- Et en matière de personnel, le recrutement de stagiaires occasionnels durant la période estivale.

III/ COMPETENCES FACULTATIVES

A. TRANSPORTS URBAINS ET RESEAU FERRE

L'année 2014 ayant vu le renouvellement du contrat de Délégation de Service Public pour l'exploitation du réseau Transavold, attribué à compter du 1^{er} septembre 2014, à la Société BUS EST à Nancy, l'année 2015 verra le démarrage des travaux portant sur une aire de parking destinée au covoiturage, d'une capacité de 54 places et située en face du Novotel à Saint-Avold.

La sécurité des usagers utilisant le réseau de transport est maintenue avec la mise en place d'Agents de Médiations, dont l'assermentation a été sollicitée auprès du Procureur de la République.

L'association WIMOOV (anciennement Voiture et Co) a été mandatée pour la réalisation d'une étude portant sur l'implantation d'une plate forme de mobilité sur le territoire.

Les résultats de cette étude seront présentés en temps opportun à l'ensemble des partenaires et aux membres du Conseil Communautaire.

Avec un taux de chômage à 13,5% sur le bassin d'emploi, l'objectif annoncé de ce partenariat est d'apporter des solutions concrètes en matière d'aide à la mobilité sur l'insertion professionnelle, par un accompagnement personnalisé des demandeurs et des publics en situation de fragilité pour l'ensemble des communes formant notre intercommunalité.

En ce qui concerne le réseau ferré, il devra faire l'objet, à la Gare de Saint-Avoid/Valmont, de la mise en phase d'une 3^{ème} tranche de travaux dans le cadre du projet d'extension du parking, afin de répondre définitivement, aux problèmes de capacité de stationnement.

B. NOUVELLES TECHNOLOGIES/HAUT-DEBIT / NUMERIQUE

L'année 2014 a vu l'achèvement des travaux portant sur le développement du haut-débit, à hauteur de 8 Méga minimum sur l'ensemble du territoire, étant précisé que pour les communes de Lachambre et Macheren, les travaux sont en instance de finalisation avec les crédits y afférents.

Une étude de faisabilité sera effectuée pour la mise en place d'une tablette numérique pour faciliter la transmission des invitations et projets de délibérations en faveur des membres du Conseil Communautaire.

M. le Président de la CCPN demande à M. Gabriel MULLER, Vice-Président CCPN de bien vouloir prendre en compte ce projet et soumettre ses conclusions sur la pertinence de ce projet numérique au Bureau de la CCPN.

C. TOURISME/RURAL

L'Intercommunalité continuera à procéder à l'embellissement des chemins ruraux sur notre territoire sous l'égide de M. BALLEVRE, Vice-Président CCPN.

En matière de ramassage des chiens et chats, les communes du Pays Naborien ont la possibilité d'héberger ces animaux à la Pension du Hêtre au Loup à HEMILLY, dont le Conseil Communautaire peut déjà autoriser le règlement de 29 159,20 € pour l'année 2015, conformément à la convention correspondante.

De même, il sera envisagé une étude portant sur l'adhésion de la CCPN à l'Office du Tourisme de Saint-Avoid en vue de la rendre communautaire et de favoriser le développement de notre territoire. Il sera également nécessaire de se prononcer sur le devenir du SMVT.

D. PARTICIPATION AUX ACTIONS A CARACTERE SOCIALES, CULTURELLES ET SPORTIVES

Il sera poursuivi le soutien aux différentes associations qui évoluent au niveau National et qui œuvrent pour le développement et la promotion de notre territoire en tenant compte de critères d'attribution mis en place par la commission compétente et homologué par le Conseil Communautaire en séance du 27 novembre 2014, point n°6.

IV/ PERSONNEL COMMUNAUTAIRE - MUTUALISATION

L'effectif du personnel communautaire étant à ce jour de plus de 50 agents, il sera procédé à la constitution d'un Comité Technique et d'un Comité d'Hygiène et de Sécurité et une revalorisation salariale s'appliquera aux agents concernés par les dispositions statutaires.

Dans le cadre du schéma de mutualisation à entreprendre par l'Intercommunalité, de nouveaux services intégreront la CCPN avec le service urbanisme pour l'instruction des documents d'urbanisme et le Service de la Politique de Ville.

M. Gilbert WEBER précise que la compétence de la Politique de la Ville apportera une plus-value en matière de Dotation Globale de Fonctionnement.

V/ FINANCES

A. POPULATION DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES DU PAYS NABORIEN

Au 1^{er} janvier 2015, la population de la Communauté de Communes du Pays Naborien se détermine comme suit :

- Population locale 40 620 habitants (2014 : 40 708 habitants)
- Population totale 41 656 habitants (2014 : 41 698 habitants)

En matière fiscale et considérant la réduction des différentes dotations budgétaires de l'Etat, il importe de pouvoir maîtriser les dépenses de fonctionnement et de réfléchir sur le choix des investissements futurs en donnant une priorité absolue au maintien et à la création de l'emploi sur notre territoire.

B. RECETTES

La fiscalité Professionnelle Unique a été mise en place sur l'ensemble du territoire du Pays Naborien au 1^{er} janvier 2012.

A défaut de notification, à ce jour, de l'état des impositions 2015, les prévisions de recettes fiscales peuvent être estimées à hauteur de :

• **Contribution Economique Territoriale (CET)**

- | | |
|------------------------------------------------------------------------------|--------------|
| - Cotisation Foncière des Entreprises (CFE) | 7 200 748 € |
| - Cotisation sur la Valeur Ajoutée des Entreprises (CVAE) | 3 309 148 € |
| - IFRER | 3 253 782 € |
| - TASCOT | 249 153 € |
| - Autres Recettes liées à la FPU | 3 111 544 € |
| - <u>Compensations à Reverser aux Communes</u> | 13 782 870 € |
| • FNGIR (Fonds National de Garantie Individuelle de Ressource) | 850 145 € |
| • DCTRTP (Dotation de Compensation de la Réforme de la Taxe Professionnelle) | 447 014 € |

A noter qu'en l'année 2015, il sera inscrit au Budget primitif, une Dotation de Solidarité Communautaire pour un montant de 200 000 € qui sera attribuée aux communes selon des critères qui restent à déterminer par le Conseil Communautaire.

En ce qui concerne le Fonds de Concours, une enveloppe financière globale de 500 000 € sera inscrite au Budget Primitif 2015, sur l'ensemble de la mandature, à raison de 50 000 €/commune pour tous travaux d'investissement à réaliser.

- **Produit des impositions additionnelles : 909 734 €**

dont	taxe d'habitation	635 695 €
	foncier bâti	259 505 €
	foncier non bâti	14 534 €

- **Dotation Globale de Fonctionnement : 784 666 €**

Le versement transport peut être estimé à environ **1 500 000 €** pour l'année 2015.

En ce qui concerne les emprunts en cours au 1^{er} janvier 2015, la dette par habitant est de :

- 51,19 € pour le budget principal
- 12,64 € pour le budget annexe Furst

- 55,56 € pour le budget annexe Grunhof
- 16,25 € pour le budget annexe bâtiment-relais
- 1,44 € pour le budget Ordures-Ménagères

137,08 €/habitant (au 1^{er} janvier 2015 contre 100,73 € au 01.01.2014)

L'augmentation de la dette par habitant résulte de l'emprunt sollicité à hauteur de 2 M€ en vue de finaliser les travaux nécessaires à la réalisation du Haut-Débit en faveur des administrés du Pays Naborien.

DISCUSSIONS :

Après avoir présenté les orientations budgétaires du Conseil Communautaire pour l'année 2015, M. le Président de la CCPN donne la parole à M. Frédéric MULLER, Conseiller Communautaire de Valmont.

Celui-ci félicite M. le Président de la CCPN pour son brillant exposé du Débat d'Orientation Budgétaire 2015 qui met en exergue les qualités du Mieux Vivre de notre intercommunalité depuis sa création en 2004.

Néanmoins ces moyens nécessitent de nouvelles dotations de l'Etat qui se réduisent avec une masse salariale en matière de personnel, plus conséquente.

Il espère que l'intercommunalité naborienne gardera le souci de maîtriser à bon escient ses dépenses et de porter son investissement sur des projets concrets et communautaires.

M. le Président de la CCPN remercie M. Frédéric MULLER de son intervention en lui rappelant qu'en sa qualité de Président de la CCPN, il a toujours su préserver les intérêts financiers notamment lorsqu'il s'agissait de se prononcer sur le choix par exemple de la réalisation ou non d'un Hôtel Communautaire à un coût très onéreux ou sur l'opportunité ou non de réaliser un Complexe Nautique communautaire.

D'autre part, ces différents choix ont toujours été pris en concertation totale avec l'ensemble des Maires du Pays Naborien et une unanimité s'est toujours dégagée pour opter sur le choix le plus judicieux en préservant l'intérêt financier de l'administré du Pays Naborien.

La parole est donnée à Mme TIRONI-JOUBERT, conseillère communautaire de la Ville de Saint-Avold qui interpelle M. le Président de la CCPN sur les orientations prises par le SCOT en matière notamment de zones humides et interpelle M. le Président de la CCPN sur les coûts financiers élevés réalisés pour les études d'aménagement du site de la Carrière Sainte Fontaine et de la transformation du Complexe Nautique de Saint-Avold.

Par ailleurs, elle estime que l'étude effectuée pour la conversion du Groupe 4 LFC de la Centrale Emile Huchet lui paraît disproportionnée par rapport au résultat qu'elle peut engendrer.

Ces différents coûts alloués aux cabinets d'études qualifiés d'arrosage selon elle, pourraient être alloués de préférence pour l'emploi.

M. le Président de la CCPN répond à Mme TIRONI-JOUBERT en reprenant l'exemple de la plante, pour que celle-ci croisse, il paraît nécessaire de l'arroser sinon elle meurt. Aussi, il lui paraît absolument obligatoire de savoir réaliser des études pertinentes en vue de permettre à l'assemblée communautaire de se prononcer en toute connaissance de cause sur les suites à réserver dans un dossier tels que le Groupe 4 de la Centrale Emile Huchet, dont les pourparlers sont en cours avec un repreneur ou bien le devenir du Complexe Nautique.

Il précise pour l'emploi que l'intercommunalité naborienne a investi beaucoup d'argent et continuera à le faire pour l'emploi.

Le site du Composite Park le démontre avec la réalisation d'un Hôtel d'Entreprises et d'un Atelier Relais.
Le développement de différentes sociétés, notamment la société SUN POWER qui a généré près de cent emplois sur notre territoire.

M. Gabriel WALKOWIAK intervient pour attirer l'attention de Mme TIRONI-JOUBERT qu'il existe également un projet de réalisation d'un Parc Photovoltaïque à Diesen avec le projet Delta Solar.

Le cas échéant, un autre porteur de projet s'est manifesté avec la société MAGNA installée à Henriville et souhaitant se développer en matière de photovoltaïque.

Plus aucune observation n'étant formulée, le Conseil Communautaire prend acte du Débat d'Orientation Budgétaire 2015 présenté par M. le Président de la Communauté de Communes du Pays Naborien.

Pour extrait conforme
Saint-Avold, le 27 février 2015
Le Président,

A. WOJCIECHOWSKI





Tiers de télétransmission multiprotocole

■ Plate-forme S2LOW - ALTERNANCE Soft

BORDEREAU D'ACQUITTEMENT DE TRANSACTION

Collectivité : CC du Pays Naborien

Utilisateur : BINTZ

Paramètre de la transaction :

Type de transaction:	Transmission d'actes
Nature de l'acte:	Deliberations
Numéro de l'acte:	CC_20150219_02
Date de la décision:	2015-02-19 00:00:00+01
Objet:	2. Débat d'orientation budgétaire
Classification matières/sous-matières:	7.10
Identifiant unique:	057-245701388-20150219-CC_20150219_02-DE
URL d'archivage:	Non définie
Notification:	Non notifiée

Fichier contenus dans l'archive :

Fichier	Type de fichier	Taille du fichier
<i>nom de métier:</i>		
057-245701388-20150219-CC_20150219_02-DE-1-1_0.xml	text/xml	811
<i>nom de original:</i>		
2. Débat d'orientation budgétaire.pdf	application/pdf	4542694
<i>nom de métier:</i>		
057-245701388-20150219-CC_20150219_02-DE-1-1_1.pdf	application/pdf	4542694

Cycle de vie de la transaction :

Etat	Date	Message
Posté	2 mars 2015 à 09h00min04s	Dépôt initial
En attente de transmission	2 mars 2015 à 09h04min03s	Accepte par le TdT : validation OK
Transmis	2 mars 2015 à 09h04min06s	Transmis au MIOCT
Acquittement reçu	2 mars 2015 à 09h05min00s	Recu par le MIOCT le 2015-03-02